

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Service d'animation interministérielle des politiques publiques  
Bureau de l'environnement**

Une enquête publique est ouverte du lundi 9 octobre 2023 à 8 h 30 au mardi 24 octobre 2023 à 12 h 45 sur la commune de Richelieu relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST en vue de la réorganisation de son activité et de la création d'une nouvelle zone de stockage de produits finis en polystyrène expansé au sein de son usine située au 62 route de Chinon à Richelieu.

Les informations relatives à l'enquête publique et les observations et propositions émises par le public par voie électronique sont mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.

Le dossier est déposé en mairie de Richelieu où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté toute fermeture exceptionnelle, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8 h 30 à 12 h 45 et de 14 h à 17 h, les mardis, de 8 h 30 à 12 h 45 et les samedis de 10 h à 12 h.

Un registre est ouvert en mairie de Richelieu pour que le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier au commissaire enquêteur adressé en mairie de Richelieu, ou sur l'adresse électronique [pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr) en précisant « enquête KNAUF ».

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans est M. Gérard CAUDRELIER, adjoint au directeur délégué du développement durable et environnement à la SNCF en retraite. M. Pascal HAVARD a été désigné comme suppléant.

M. Gérard CAUDRELIER se tiendra à la disposition du public en mairie de Richelieu le lundi 9 octobre 2023 de 8 h 30 à 11 h 30, le jeudi 12 octobre 2023 de 14 h à 17 h et le mardi 24 octobre 2023 de 9 h 45 à 12 h 45.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire délivrera un arrêté d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Richelieu et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est M. Ludovic GALERNE, responsable QHSE (02 47 93 63 73 - [ludovic.galerne@knauf.com](mailto:ludovic.galerne@knauf.com)).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.